



CP 437, 1951 Sion (Châteauneuf)

Communiqué n° 2 du 24 février 2021

ARBORICULTURE

FEU BACTERIEN

Le Valais demeure une Zone Protégée (ZP) pour le feu bactérien et les prescriptions liées à ce statut doivent être respectées :

- > Les arbres fruitiers à pépins (pommiers, poiriers, cognassiers) plantés en Valais doivent disposer d'un passeport phytosanitaire comportant la mention ZP garantissant qu'ils proviennent de pépinières sécurisées. De plus, l'indication «ERWIAM» ou «Erwinia amylovora» doit être écrite, y compris pour les particuliers.
- > L'importation, la production et la mise en circulation de Cotoneaster, Photinia davidiana et Photinia nussia sont interdites dans toute la Suisse. La plantation d'autres plantes-hôtes du feu bactérien nécessitant également un passeport ZP (pommier du Japon, aubépines, néfliers, buisson ardent, alisier blanc, sorbiers, etc.) est déconseillée sur l'ensemble du canton.
- > Les colonies d'abeilles provenant d'autres cantons ou de l'étranger ne peuvent entrer en Valais entre le 15 mars et le 30 juin. Ces mesures ne s'appliquent pas : aux abeilles déplacées à une altitude supérieure à 1 200 m; aux abeilles enfermées pendant deux jours au moins avant leur déplacement ou déplacées et maintenues pendant deux jours au moins à une altitude supérieure à 1 200 m; aux reines (avec accompagnatrices) en cage d'introduction.
- > A l'intérieur du Valais, le déplacement d'abeilles provenant du périmètre délimité en 2019 (Conthey, Sion, St-Léonard, Lens, Grône et Sierre) vers les communes indemnes est interdit entre le 15 mars et le 30 juin.
- > Dans les parcelles contaminées par le feu bactérien, il est primordial de mettre en place des mesures strictes d'hygiène. Il est recommandé de travailler ces parcelles en dernier, de désinfecter mains, chaussures, outils, machines et plateformes avant le changement de parcelle et de désinfecter le matériel de taille très régulièrement. Il est également recommandé de tailler par des températures inférieures à 10°C.

MONILIOSES ET BACTERIOSES SUR ABRICOTIERS

Pour les parcelles d'abricotiers très précoces, une application de cuivre sera à effectuer dès que les premiers boutons laisseront entrevoir leurs pétales (stade "croix fédérale").

PSYLLES DU POIRIER

Les températures des derniers jours et celles prévues pour la fin de la semaine sont favorables aux pontes. Le kaolin (Surround) et le carbonate de calcium (Blinker) sont utilisables comme barrière physique pour perturber la ponte. L'objectif est de maintenir une pellicule blanche sur les arbres durant la période de ponte.

ANTHONOME

Sur les parcelles à risques (lisières de forêts) ou celles ayant eu des dégâts importants l'année dernière, des contrôles par frappage peuvent être effectués. Réaliser le frappage au stade B, lors d'une journée ensoleillée. Le seuil d'intervention est de 10 à 40 adultes pour 100 rameaux. Les observations peuvent également porter sur les piqûres nutritionnelles lors du gonflement des bourgeons (seuil de 10 à 15 %). Si un traitement s'avère nécessaire (Audienz, Alanto, Gazelle), il doit intervenir lorsque la majorité des adultes est dans la parcelle (milieu de journée, soleil, température supérieure à 10°C) et avant la ponte des oeufs.



Lors de frappages effectués cette semaine, des individus ont été observés.

VITICULTURE

ANALYSES DE SOL

Les analyses de sol réalisées avant l'automne 2011 doivent être renouvelées ce printemps dans le cadre des PER et du Certificat Vitiswiss. Pensez à vérifier la validité d'au moins une analyse de sol par zone PI.

COMMANDE DE BARBUES POUR LES PLANTATIONS 2022

Afin de permettre aux pépiniéristes-viticulteurs d'adapter la production de barbues à la demande, nous vous recommandons de passer ces jours-ci vos commandes pour les plantations de 2022. Cela vous garantira l'obtention du matériel végétal désiré (cépage, clone, porte-greffe).

Service cantonal de l'agriculture